



UN COUP DE POUCE POUR LA RENTRÉE SPORTIVE ET ARTISTIQUE DES JEUNES LOIR-ET-CHÉRIENS

Le conseil départemental de Loir-et-Cher renouvelle son chèque sport-culture d'une valeur de 41 € maximum. Cette aide vise à inciter les jeunes Loir-et-Chériens de 6 à 18 ans (enfants nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2020) à pratiquer pour la première fois* une activité sportive ou artistique (musique, chant, théâtre, danse ou cirque) dans une structure associative du Loir-et-Cher.



FORMULAIRE À FAIRE REMPLIR PAR LA STRUCTURE ASSOCIATIVE ET À DÉPOSER LORS DE VOTRE DEMANDE SUR mesdemarches.departement41.fr ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 30 NOVEMBRE 2026

Les formulaires reçus par courrier ou par mail ne seront pas traités.

Je, soussigné(e)
Fonction au sein du club/école/association :
Courriel :
Nom du club/école/association :
Code postal : Commune du club :

Certifie sur l'honneur que l'enfant (Prénom Nom) :
Né(e) le :
est inscrit(e) pour la première fois* dans mon club/école/association pour la saison 2026/2027.
Pour l'activité :
Le montant de l'adhésion (licence + cotisation) s'élève à :

Pour les activités sportives :

J'atteste que mon association est affiliée à une fédération agréée par l'État et n'est pas une entreprise privée.

Pour les activités artistiques (danse, théâtre, musique, chant ou cirque) :

J'atteste que la structure est une école associative, communale ou intercommunale et n'est pas une entreprise privée.

Fait à Le

Signature et cachet du club/école/association (obligatoire)



*Est considérée comme "première inscription" l'adhésion d'un jeune pour la saison 2026/2027 dans une structure dont il n'était pas membre lors de la saison 2025/2026.